

Ville de Villeneuve d'Ascq

Décision



Objet : Avenant n°2 - Affaire 21S0044 Réhabilitation et extension de la scène nationale de la Rose des Vents - Lot 10 Électricité/courants forts & faibles

N° : VA_DEC2024_676
Service : Marchés Publics

Nous, Gérard CAUDRON, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette qualité,

Vu la délibération VA_DEL2020_61 du 5 juillet 2020 donnant délégation dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et fixant le seuil de délégation à 214 000 € HT pour les marchés de fournitures et services et à 1 000 000 € HT pour les marchés de travaux,

Vu les articles L2194-1 2° ; R2194-2 et R2194-3 du Code de la commande publique,

décidons

De conclure avec la société SPIE SOLUTIONS BUILDING, située à LESQUIN (59810), titulaire du lot 10 électricité/courants forts & faibles du marché Réhabilitation et extension de la scène nationale de la Rose des vents, un avenant n°2 afin de prendre en compte l'ajout de prestations devenues nécessaires.

<u>Montant du marché :</u>	586 505,51 € H.T.
<u>Avenant n°1:</u>	Avenant sans incidence financière
<u>Avenant n°2:</u>	36 079,06 € HT représentant une hausse de 6,15%
<u>Nouveau montant du marché</u>	622 584,57 € H.T.
<u>Imputation budgétaire:</u>	C/OP 201901 - 2313 024 2200 SFROSE

Politique publique (domaine-action-activité) : 17.2.1 Patrimoine bâti

Fait à Villeneuve d'Ascq
le jeudi 14 novembre 2024

Le Maire,
Gérard CAUDRON

ID télétransmission : 059-215900930018-20240101-206754-AU-1-1
Date AR Préfecture : mercredi 20 novembre 2024